

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 83/2026**Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES –
– M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI –
M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX**OBJET : CONVENTION RELATIVE A L’ANIMATION D’UNE PERMANENCE POINT ACCUEIL ÉCOUTE
JEUNES (PAEJ) A LUNEL-VIEL***Rapporteur : Madame MOHAD*

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de l’accompagnement des jeunes du territoire, la commune de Lunel-Viel souhaite mettre en place une permanence de Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ), en partenariat avec l’association L’Ecole des parents et des Educateurs de l’Hérault (EPE 34)

Cette permanence sera accueillie au sein de l’annexe de la bibliothèque de Lunel-Viel, située place du 14 Juillet, et sera destinée aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi qu’à leur entourage.

La permanence sera proposée un vendredi sur deux, de 16h à 19h, selon un calendrier défini en concertation avec le service jeunesse de la commune.

Un intervenant de l’EPE 34 sera mis à disposition dans le cadre de ce projet à raison de 3 heures tous les quinze jours.

Les horaires et jours d’intervention pourront être précisés et ajustés en lien avec le service jeunesse, en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

Le PAEJ aura pour vocation d’offrir un espace d’accueil, d’écoute, d’information et d’accompagnement, accessible aux jeunes et à leur entourage.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Des actions collectives, avec l’organisation d’animations et d’actions diverses adaptées aux besoins des jeunes et aux problématiques identifiées ;
- Un accompagnement individuel, permettant aux jeunes qui le souhaitent de bénéficier d’un temps d’écoute et d’échange avec un professionnel.

Cette permanence constitue ainsi un espace de proximité permettant aux jeunes de bénéficier d’un accompagnement adapté, dans un cadre accessible et confidentiel.

L’équipe intervenant dans le cadre du PAEJ sera composée :

- d’un professionnel de l’EPE 34, bénéficiant de temps de supervision et d’analyse de la pratique afin de garantir un accompagnement professionnel et adapté aux situations rencontrées ;
- du secrétariat de l’EPE 34, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, permettant d’assurer le lien administratif et l’orientation des personnes accueillies.

La mise en place de cette permanence permettra de renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement en direction des jeunes de Lunel-Viel.

Elle offrira aux jeunes et à leur entourage un lieu d'écoute et d'accompagnement de proximité, facilement accessible, et permettra de favoriser la prévention, le repérage des difficultés et l'orientation vers les dispositifs ou professionnels adaptés lorsque cela est nécessaire.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de madame Mohad, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver la convention relative à l'animation d'une permanence de Point Accueil Écoute Jeunes à Lunel-Viel avec l'EPE 34 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

